

TARIFS PUBLICS 2025 DES CONTRÔLES DOUANIERS SUR TERMINAUX MARITIMES GMP

TARIFS GMP 2025	
Prix (Euro)	
<i>Contrôle standard à la demande des services douaniers, d'un conteneur en zone permanente d'inspection (2 extra moves included)</i>	262.81
<i>Nouvelle procédure avec scanners mobiles : contrôles sur terminal en zone temporaire, sur réquisition des autorités</i>	350.00

Informations additionnelles concernant la nouvelle procédure avec scanner mobile :

En 2025, la direction des douanes renforce ses procédures de contrôles sur les terminaux à conteneurs avec le déploiement de scanners mobiles de type camionnettes « backscatter ».

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un plan interministériel de lutte contre le trafic de stupéfiants et a pour objectif de renforcer les moyens de contrôle non intrusif des services douaniers.

L'utilisation d'un tel équipement induit :

- des contraintes foncières (identification et neutralisation de zones sur terminal entraînant une réduction de la capacité de stockage des conteneurs du fait de l'emprise au sol des zones de contrôles dédiées)*
- et des contraintes logistiques (liés à la mise à disposition d'engins de manutention et de leurs pilotes pendant le temps du contrôle).*

En 2024, une phase de test a été réalisée sur les terminaux de la GMP pour définir un process commun et des schémas opérationnels pour un fonctionnement optimal de l'outil.

Soit le schéma opérationnel suivant tel que défini par la GMP :

Selon un rythme hebdomadaire et en fonction de la planification des navires de provenances « sensibles », la douane nous réquisitionne 2 zones de 1 600m². La GMP identifie ces 2 zones (zone de contrôle n°1 40mx40m + zone de levée de doute 40mx40m). La GMP délimite ces zones et les met en sécurité en positionnant des conteneurs vides. Ces 2 zones seront entièrement démantelées en fin de journée après chaque session de contrôle.

*La douane nous identifie les conteneurs à amener dans la zone de contrôle n°1. Si rien à déclarer, les conteneurs sont repositionnés en travée. En cas de suspicion, les conteneurs sont amenés sur la zone de levée de doute avec ouverture immédiate du conteneur. Si le doute est levé, les conteneurs sont repositionnés en travée. Dans le cas contraire, **et sans préavis**, les conteneurs sont acheminés en traction portuaire à l'extérieur du terminal pour passage au scanner fixe SYCOSCAN de la douane. Cette réquisition de traction portuaire n'est pas comprise dans le prix forfaitaire.*